

**Mesure des métaux lourds au niveau de la station rurale nationale en
2023**

Document mis à jour trimestriellement

Dernière mise à jour : 28/05/2024

I. Présentation - méthodologie

Quatre métaux lourds dont la surveillance dans l’air ambiant est réglementée (cadmium, nickel, plomb et arsenic), sont mesurés en Bretagne au niveau de deux stations de mesure :

- La station urbaine de fond « Thabor » à Rennes (35),
- La station rurale nationale de Kergoff à Merléac (22).

Les résultats pour le site rural national de fond de la station Kergoff sont présentés dans ce document.

Au niveau du site de Kergoff, des prélèvements de 2 semaines sur la fraction PM10 des poussières, sont réalisés à l’aide d’un préleveur bas débit (1 m³/h).

Ces prélèvements, répartis tous les 15 jours, doivent représenter au moins 14% de l’année, minimum réglementaire requis [Directive 2004/107/CE].

Ces prélèvements sont réalisés conformément à la norme NF EN 14902 (2005).



Station de mesure Kergoff à Merléac (22)

Réglementation [Code de l’environnement - articles R221-1 à R221-3]	Arsenic	Cadmium	Nickel	Plomb
Valeurs cibles* (sur l’année civile)	6 ng/m ³	5 ng/m ³	20 ng/m ³	-
Valeur limite**	-	-	-	0.5 µg/m ³

*Valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d’éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l’environnement dans son ensemble, applicable depuis le 31 décembre 2012.

**Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d’éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l’environnement dans son ensemble.

Mesure des métaux lourds au niveau de la station rurale nationale en 2023

II. Résultats des mesures en métaux lourds

Kergoff – Station rurale nationale

En raison d'un défaut technique les résultats 2023 du nickel ne sont pas valides, c'est pourquoi la moyenne annuelle n'est pas fournie.

Les résultats disponibles des mesures effectuées en 2023 sont repris dans le tableau ci-après.

Date et heure TU de début	Date et heure TU de fin	Arsenic (en ng/m ³)	Cadmium (en ng/m ³)	Plomb (en µg/m ³)
01/01/2023 00:00	10/01/2023 10:50	0,05	0,01	0,00018
10/01/2023 11:50	24/01/2023 11:05	0,06	0,02	0,00061
24/01/2023 11:07	07/02/2023 09:32	0,09	0,03	0,00099
21/02/2023 10:59	07/03/2023 09:01	0,15	0,04	0,00128
07/03/2023 09:23	21/03/2023 09:23	0,06	0,01	0,00022
21/03/2023 10:35	04/04/2023 10:37	0,08	0,02	0,00038
04/04/2023 11:00	18/04/2023 09:52	0,09	0,03	0,00069
18/04/2023 10:27	02/05/2023 08:52	0,13	0,04	0,00106
02/05/2023 09:00	16/05/2023 08:01	0,11	0,02	0,00064
16/05/2023 09:11	30/05/2023 08:01	0,23	0,05	0,00175
30/05/2023 10:18	13/06/2023 09:01	0,20	0,03	0,00121
27/06/2023 09:09	11/07/2023 09:00	0,05	0,01	0,00030
11/07/2023 11:00	25/07/2023 11:00	0,05	0,01	0,00018
25/07/2023 12:04	08/08/2023 10:00	0,04	0,01	0,00013
08/08/2023 10:14	22/08/2023 09:05	0,05	0,01	0,00020
22/08/2023 09:00	05/09/2023 09:36	0,11	0,02	0,00057
05/09/2023 11:05	19/09/2023 09:56	0,01	0,00	0,00006
19/09/2023 10:12	03/10/2023 10:00	0,06	0,02	0,00035
03/10/2023 10:57	17/10/2023 10:17	0,13	0,03	0,00099
17/10/2023 10:30	31/10/2023 10:30	0,06	0,01	0,00031
14/11/2023 10:48	28/11/2023 10:45	0,06	0,01	0,00037
28/11/2023 10:50	12/12/2023 10:27	0,04	0,01	0,00026
12/12/2023 13:54	26/12/2023 11:36	0,05	0,02	0,00045
Moyennes annuelles 2023		0,09 ng/m³	0,02 ng/m³	0,00058 µg/m³

ND : Non déterminé

TU – temps universel

MOYENNES ANNUELLES 2023 :

Les moyennes annuelles des 3 paramètres sont inférieures aux valeurs limites réglementaires.